



وزارة المالية  
MINISTRY OF FINANCE



Direction de la Communication

NEWS

# Revue de presse



Mardi 09 mai 2023



ALGÉRIE PRESSE SERVICE

**Conseil de la nation: les sénateurs saluent les dispositions du texte de loi monétaire et bancaire**



Les membres du Conseil de la nation ont salué, lundi, les mesures et les dispositions prévues dans le texte de loi monétaire et bancaire, notamment en matière de gouvernance de la Banque d'Algérie (BA) et la modernisation du système bancaire, appelant à prendre d'autres mesures pour faire face au marché parallèle.

Au terme de l'exposé sur le texte de loi monétaire et bancaire, présenté par le ministre des Finances, M. Laaziz Faid, lors d'une plénière présidée par le président du Sénat, Salah Goudjil, en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Basma Azouar, plusieurs sénateurs ont relevé l'importance du texte de loi qui permettra "de stimuler l'investissement, de contribuer à imprimer davantage de transparence et à mettre en place un climat approprié pour le lancement de produits et de services financiers innovants".

A ce propos, M. Abdallah Mesk (FLN) s'est félicité des différentes mesures consacrées par le texte de loi, lequel contribuera à "la prévention de l'économie nationale de la corruption financière" mais également à "imprimer davantage de transparence et à consolider la gouvernance de la BA et de ses structures".

Il a également salué les mesures favorisant l'ouverture de banques d'investissement, le lancement de la monnaie numérique de banque centrale (MNBC) et le renforcement des services de la finance islamique, affirmant que "l'enjeu est, désormais, de mener une feuille de route à même de booster la dynamique du secteur des Finances".

Le sénateur a jugé, par ailleurs, nécessaire le développement des services financiers et bancaires dans les wilayas du sud récemment créées "où il n'y a pas encore d'agences bancaires".

De son côté, M. Fouad Sebouta (FLN) a relevé l'impératif d'œuvrer à trouver des solutions à la problématique de la masse monétaire se trouvant en dehors des départements économiques et financiers officiels.

Il a plaidé, par ailleurs, pour l'amélioration de la qualité des services offerts par les banques, appelant, par la même, à "augmenter la valeur de l'allocation touristique au profit des voyageurs".

Intervenant lors de la plénière, le sénateur Mohamed Larbi Slimani (RND) a fait savoir que les pouvoirs publics étaient appelés à "prendre, rapidement, davantage de mesures et de décisions à même de freiner le marché parallèle et d'attirer les fonds thésaurisés en dehors des banques".

Pour M. Slimani, une des priorités actuelles du secteur financier est "d'encourager l'ouverture de bureaux de change à travers toutes les wilayas du pays, tout en veillant à leur accorder des marges de bénéfice plus importantes" afin de booster l'investissement dans ce secteur.

Il a également insisté sur l'importance de développer le niveau concurrentiel des banques publiques qui détiennent actuellement plus de 80% des parts du marché.

Mme Samia El Eulmi (FLN) a souligné, pour sa part, que le texte de loi monétaire et bancaire comprenait "plusieurs points positifs", saluant les mesures prises par les pouvoirs publics ces dernières années afin de faciliter et de réformer le système monétaire pour cadrer avec les mutations économiques en cours.

Le texte prévoit toutes les mesures à même d'assurer un environnement propice aux opérateurs économiques, appelant par la même occasion "lutter contre l'économie parallèle, et à activer le contrôle à travers les lois, les institutions et les différents organismes".

Dans son rapport préliminaire, la commission des affaires économiques et financières du Conseil de la nation a affirmé que la loi monétaire et bancaire intervenait dans le cadre de la poursuite des réformes engagées par les pouvoirs publics dans le domaine de la gouvernance financière, à travers un nouveau texte plus inclusif répondant aux profondes mutations économiques et financières, et aux défis technologiques notamment en matière de numérisation de l'activité monétaire.

La commission a salué la teneur du texte qui devrait contribuer à la généralisation des moyens de paiement, pour englober la monnaie numérique de Banque centrale (MNBC), la consécration de la finance islamique, et le renforcement de la gouvernance de la Banque d'Algérie (BA), du Conseil monétaire et bancaire, de la Commission bancaire et de l'ensemble des banques et des institutions financières.



**Le ministre des Finances, Laaziz Faïd a annoncé, lundi à Alger, l'ouverture fin juillet d'une filiale de la Banque extérieure d'Algérie (BEA) en France, et d'une banque, fruit d'un actionnariat de quatre banques publiques algériennes, dans la capitale mauritanienne, Nouakchott.**

Lors d'une séance plénière au Conseil de la nation consacrée aux questions orales des sénateurs concernant le texte de loi sur la monnaie et le crédit, M. Faïd a affirmé que la "BEA est en passe d'ouvrir une filiale en France, parallèlement à la création de deux banques, fruits d'un actionnariat de quatre banques publiques, au Sénégal et en Mauritanie", soulignant que la "filiale de la BEA a obtenu son agrément et sera opérationnelle en début juillet". "La banque algérienne en Mauritanie pourrait, elle aussi, ouvrir ses portes en juillet", a-t-il ajouté.

La séance a été présidée par Salah Goudjil, président du Conseil de la nation, en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Basma Azouar.

*M. Faïd a affirmé, dans ce sens, que l'ouverture de banques algériennes à l'étranger, notamment en France et en Afrique, "revêt un caractère stratégique pour l'Etat algérien au double plan politique et économique", ajoutant que "ce déploiement a été prévu par le programme du Gouvernement".*

La Banque algérienne sénégalaise composée de 4 actionnaires, est dirigée par la BNA à hauteur de 40%, et compte également le Crédit populaire d'Algérie (CPA), la Banque extérieure d'Algérie (BEA) et la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR), à hauteur de 20% chacune, "avait obtenu en avril son agrément, octroyé par les autorités sénégalaises, devenant ainsi la première banque publique 100% algérienne à être agréée à l'étranger. La banque devrait entamer son activité avec un capital estimé à 100 millions de dollars avant septembre prochain.

Evoquant les perspectives de développement du réseau bancaire et l'ouverture d'agences dans les wilayas nouvellement créées, le ministre a rappelé que le réseau bancaire nationale comptait 1.992 agences, précisant que les banques avaient recommandé à la Banque d'Algérie (BA) d'ouvrir des banques de proximité qui ne nécessitent pas de grands investissements et ne se soumettent pas aux mêmes conditions que les autres agences.

"Les banques qui n'ont pas, à ce jour, de filiales dans les nouvelles wilayas sont en cours de prospection d'assiettes foncières en collaboration avec les autorités locales afin d'y installer des agences dans les plus brefs délais", a-t-il poursuivi.

Les banques actives, publiques en particulier, ont octroyé plus de 11.000 mds DA de crédits d'investissement à fin 2022 aux secteurs publics et privés, a affirmé M. Faïd, rappelant que la durée de traitement des demandes de crédit a été réduite à un mois au maximum. Cette mesure intervient en parallèle avec le lancement des projets de numérisation des demandes de crédits et la mise au point d'un système de suivi par internet de ces demandes.

### **Examen d'une éventuelle augmentation de la valeur de l'allocation touristique et de l'élaboration d'une loi relative aux bureaux de change**

Quant à l'augmentation de l'allocation touristique, qui sera désormais régie par l'instruction n 08-97 du 28 aout 1997 relative au droit de change pour dépenses liées à des voyages à l'étranger, le ministre des Finances a fait savoir que " la détermination de la valeur de cette allocation est du ressort de la Banque d'Algérie en concertation avec les autorités concernées", reconnaissant, dans ce sens, que "cette valeur est loin de couvrir les besoins du voyageur à l'étranger".

Cela "nécessite d'étudier la possibilité de revoir ce niveau. Le dossier est en cours d'examen au niveau de la Banque d'Algérie, en tenant compte des équilibres financiers de l'Etat", a-t-il ajouté.

Concernant les bureaux de change, le ministre a précisé que leur ouverture est régie par la loi sur la monnaie et le crédit, sur autorisation du Conseil de la monnaie et du crédit, indiquant que "la Banque d'Algérie est en passe d'élaborer les textes réglementaires pour la gestion des bureaux de change, qui seront prêts dès l'entrée en vigueur de cette loi".

L'ouverture de ces bureaux au niveau des aéroports, des ports et des zones touristiques à travers le pays, pourrait "attirer des devises au regard de la révision de la marge bénéficiaire de ces bureaux", a-t-il ajouté.

Evoquant la monnaie numérique, consacrée par le texte de loi sur la monnaie et le crédit, le ministre a affirmé que cet outil, développé et contrôlé par la Banque centrale à l'instar des billets de banque, permettrait d'effectuer des transactions "sûres et rapides".

Pour M. Faïd, la monnaie numérique de la banque centrale vise à "réduire les coûts de l'intermédiation financière, renforcer la sécurité commerciale, encourager le paiement électronique, lutter contre le blanchiment d'argent et la corruption, et préserver la souveraineté des Etats en interdisant les devises cryptées privées".

Le ministre a, en outre, souligné les mesures prises ces dernières années pour la numérisation du secteur financier, annonçant à ce propos le lancement, avant la fin du semestre en cours, du Portail national des marchés publics et le Système d'information pour l'Administration gestion des douanes.

Concernant le système informatique des douanes, M. Faïd a précisé qu'il couvre actuellement 41 centres d'impôts, ajoutant que les services des Domaines de l'Etat ont lancé une plateforme du foncier, mise à la disposition des citoyens et des notaires, pour permettre l'échange d'informations avec le secteur des impôts et d'autres secteurs stratégiques.



**L'Algérie abritera du 27 au 31 mai les travaux de la 49ème conférence et l'Assemblée générale de l'Organisation des Assurances Africaines (OAA) qui sera**



**consacrée au thème de "la contribution de l'assurance aux défis de la sécurité alimentaire en Afrique", a indiqué lundi un communiqué des organisateurs.**

Placée sous l'égide de l'OAA, cette conférence est organisée par l'Union algérienne des sociétés d'assurance et de réassurance (UAR), a précisé la même source

Ce rendez-vous international "d'envergure" portera sur le thème "La contribution de l'assurance aux défis de la sécurité alimentaire en Afrique, dans l'objectif d'impulser une nouvelle dynamique, à savoir celle de faire de l'assurance agricole, un véritable facteur de développement", a ajouté le communiqué, soulignant que plus de 1800 participants sont attendus, entre responsables de compagnies d'assurance et de réassurances africaines, représentants d'organisations internationales en plus d'éminents experts et conférenciers qui vont prendre part à cette conférence.

Les participants auront l'occasion d'échanger des réflexions et expertises autour de thématiques en lien avec l'industrie de l'assurance et son développement en Afrique, le rôle clé du secteur de l'assurance en Afrique dans le domaine de la sécurité alimentaire, ainsi que la promotion de la coopération interafricaine en matière d'assurance et de réassurance, a fait savoir le document.

***La conférence se focalisera, aussi, sur "l'élaboration d'une feuille de route pour défendre la position commune des membres de l'organisation, qui a pour but de promouvoir les intérêts stratégiques du secteur de l'assurance en Afrique".***

Le président de l'UAR, Youcef Benmicia, cité dans le communiqué, a exprimé "la fierté du marché algérien des assurances d'abriter à nouveau ce grand rendez-vous continental 15 ans après avoir organisé la 35ème Conférence en 2008 au Palais des Nations du Club des Pins", relevant que "les défis de l'assurance en Afrique sont nombreux" et que cette conférence sera "un moment privilégié pour les acteurs de l'industrie de l'assurance et de la réassurance africaine de nouer des partenariats".

Pour sa part, M. Cherif Benhabiles, vice-président de l'OAA et président du Comité local de préparation, a indiqué, dans un message adressé aux participants, que "l'Algérie s'apprête à accueillir cet important événement qui regroupera les experts et spécialistes pour débattre de la problématique de la contribution de l'industrie de l'assurance à la sécurité alimentaire en Afrique, dans une conjoncture économique marquée par des tensions et des crises survenues à l'échelle mondiale et régionale à savoir, les changements climatiques, la pandémie de la Covid-19, les conflits, etc."

Les organisateurs ont prévu un programme riche en sessions, panels et conférences, centrées sur la promotion de l'assurance agricole en Afrique et des thèmes qui portent sur le développement de solutions d'assurance pour améliorer la production agricole et

les systèmes de transfert de risques catastrophes public-privé en Afrique pour renforcer la résilience continentale.

Il est question également d'évoquer "l'évolution rapide du secteur des assurances en Afrique avec une attention particulière pour la micro-assurance et les "Insurtechs" comme solutions pour la sécurité alimentaire, ainsi que le rôle crucial de la réglementation et de la supervision pour faciliter l'accès aux produits d'assurance agricole indiciels sur le continent africain", a-t-on précisé de même source.

L'OAA, créée en 1972 à l'Ile Maurice, est une organisation non-gouvernementale dont le secrétariat permanent est établi à Douala (Cameron). Elle compte 371 membres, dont 363 issus de 47 pays d'Afrique et 14 membres internationaux associés provenant de 8 pays.



### **Finances : Examen d'une éventuelle augmentation de la valeur de l'allocation touristique et de l'élaboration d'une loi relative aux bureaux de change.**

Le ministre des Finances, Laaziz Faïd, a fait savoir, ce lundi, que « la détermination de la valeur de l'allocation touristique, est du ressort de la Banque d'Algérie en concertation avec les autorités concernées », reconnaissant, dans ce sens, que « cette valeur est loin de couvrir les besoins du voyageur à l'étranger ».

Cela « nécessite d'étudier la possibilité de revoir ce niveau. Le dossier est en cours d'examen au niveau de la Banque d'Algérie, en tenant compte des équilibres financiers de l'Etat », a-t-il ajouté. Concernant les bureaux de change, le ministre a précisé que leur ouverture est régie par la loi sur la monnaie et le crédit, sur autorisation du Conseil de la monnaie et du crédit, indiquant que « la Banque d'Algérie est en passe d'élaborer les textes réglementaires pour la gestion des bureaux de change, qui seront prêts dès l'entrée en vigueur de cette loi ».

L'ouverture de ces bureaux au niveau des aéroports, des ports et des zones touristiques à travers le pays, pourrait « attirer des devises au regard de la révision de la marge bénéficiaire de ces bureaux », a-t-il ajouté. Evoquant la monnaie numérique, consacrée par le texte de loi sur la monnaie et le crédit, le ministre a affirmé que cet outil, développé et contrôlé par la Banque centrale à l'instar des billets de banque, permettrait d'effectuer des transactions « sûres et rapides ».

Pour M. Faïd, la monnaie numérique de la banque centrale vise à « réduire les coûts de l'intermédiation financière, renforcer la sécurité commerciale, encourager le paiement

électronique, lutter contre le blanchiment d'argent et la corruption, et préserver la souveraineté des Etats en interdisant les devises cryptées privées ». Le ministre a, en outre, souligné les mesures prises ces dernières années pour la numérisation du secteur financier, annonçant à ce propos le lancement, avant la fin du semestre en cours, du Portail national des marchés publics et le Système d'information pour l'Administration gestion des douanes.

Concernant le système informatique des douanes, M. Faïd a précisé qu'il couvre actuellement 41 centres d'impôts, ajoutant que les services des Domaines de l'Etat ont lancé une plateforme du foncier, mise à la disposition des citoyens et des notaires, pour permettre l'échange d'informations avec le secteur des impôts et d'autres secteurs stratégiques.



**Finances : Ouverture, fin juillet, de deux filiales bancaires algériennes en France et en Mauritanie.**



Le ministre des Finances, Laaziz Faïd a annoncé, ce lundi à Alger, l'ouverture fin juillet d'une filiale de la Banque extérieure d'Algérie (BEA) en France, et d'une banque, fruit d'un actionnariat de quatre banques publiques algériennes, dans la capitale mauritanienne, Nouakchott.

Lors d'une séance plénière au Conseil de la nation consacrée aux questions orales des sénateurs concernant le texte de loi sur la monnaie et le crédit, M. Faïd a affirmé que la « BEA est en passe d'ouvrir une filiale en France, parallèlement à la création de deux banques, fruits d'un actionnariat de quatre banques publiques, au Sénégal et en Mauritanie », soulignant que la « filiale de la BEA a obtenu son agrément et sera opérationnelle en début juillet ». « La banque algérienne en Mauritanie pourrait, elle aussi, ouvrir ses portes en juillet », a-t-il ajouté.

La séance a été présidée par Salah Goudjil, président du Conseil de la nation, en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Basma Azouar. M. Faïd a affirmé, dans ce sens, que l'ouverture de banques algériennes à l'étranger, notamment en France et en Afrique, « revêt un caractère stratégique pour l'Etat algérien au double plan politique et économique », ajoutant que « ce déploiement a été prévu par le programme du Gouvernement ».

La Banque algérienne sénégalaise composée de 4 actionnaires, est dirigée par la BNA à hauteur de 40%, et compte également le Crédit populaire d'Algérie (CPA), la Banque extérieure d'Algérie (BEA) et la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR), à hauteur de 20% chacune, « avait obtenu en avril son agrément, octroyé par les autorités sénégalaises, devenant ainsi la première banque publique 100% algérienne à être agréée à l'étranger. La banque devrait entamer son activité avec un capital estimé à 100 millions de dollars avant septembre prochain.

Evoquant les perspectives de développement du réseau bancaire et l'ouverture d'agences dans les wilayas nouvellement créées, le ministre a rappelé que le réseau bancaire nationale comptait 1.992 agences, précisant que les banques avaient recommandé à la Banque d'Algérie (BA) d'ouvrir des banques de proximité qui ne nécessitent pas de grands investissements et ne se soumettent pas aux mêmes conditions que les autres agences.

« Les banques qui n'ont pas, à ce jour, de filiales dans les nouvelles wilayas sont en cours de prospection d'assiettes foncières en collaboration avec les autorités locales afin d'y installer des agences dans les plus brefs délais », a-t-il poursuivi. Les banques actives, publiques en particulier, ont octroyé plus de 11.000 mds DA de crédits d'investissement à fin 2022 aux secteurs publics et privés, a affirmé M. Faïd, rappelant que la durée de traitement des demandes de crédit a été réduite à un mois au maximum. Cette mesure intervient en parallèle avec le lancement des projets de numérisation des demandes de crédits et la mise au point d'un système de suivi par internet de ces demandes.



### **Finances : la Banque Nationale de l'Habitat est née**



Destinée à financer les programmes nationaux de l'habitat et entrant dans le cadre des grandes réformes entreprises par le président de la république, Abdelmadjid Tebboune, la Banque Nationale de l'Habitat vient de naître sous son appellation désormais officielle.

En effet, c'est suite à une assemblée extraordinaire tenue ce jour lundi 8 mai 2023 au siège de cette institution, tenue en présence des ministres de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville, M. Mohamed Tarek Belaribi, des Finances, M. Faïz Laaziz et le PDG de la Banque Nationale de l'Habitat, M. Mohamed Lahbib Zahana, que la dénomination de cette nouvelle banque a été adoptée.

Ainsi, les membres de l'assemblée ont voté à l'unanimité pour l'adoption de cette dénomination : « Banque Nationale de l'Habitat ».

### **Attribution des agréments de l'activité de concessionnaires de véhicules : Les précisions du ministère de l'Industrie**

Le ministère de l'Industrie et de la production pharmaceutique a fait savoir dans un communiqué parvenu à notre rédaction, ce lundi, que la commission installée par voie réglementaire chargée de suivre le dossier d'attribution des agréments de l'activité de concessionnaires de véhicules de tourisme et utilitaires, conformément aux dispositions réglementaires poursuit ses travaux.

Ladite commission « siège régulièrement et traite toutes les demandes qui lui sont parvenue », assure encore le département de Ali Aoun.

A cet effet, souligne-t-on de même source, en tant que seule institution en charge du dossier, le ministère de l'Industrie, rappelle qu'il est le « seul habilité » à communiquer sur toute évolution de l'attribution des égarements de concessionnaires de véhicules de tourisme et utilitaires qui sont jusqu'à ce jour trois : Fiat, JAK et opel.

« Ainsi, toutes autres informations pouvant être relayées dans des articles de presse et réseaux sociaux, demeurent infondées », soutien encore le ministère.

### **APPO et Afreximbank : Une banque dédiée au financement des projets gaziers et pétroliers en Afrique d'ici fin 2023**

L'Organisation des producteurs de pétrole africains (APPO) et la Banque africaine d'import-export (Afreximbank) prévoient de lancer une banque dédiée au financement des projets gaziers et pétroliers en Afrique, d'ici fin 2023, a rapporté le site d'information Pulse Nigeria le 4 mai, citant le secrétaire général de l'APPO, Omar Farouk Ibrahim.

L'objectif étant de réduire les besoins en financements étrangers. Selon le même responsable cité, « le processus de création de la banque a atteint un niveau avancé. La décision relative à l'emplacement du siège de cette institution et à la date exacte de son lancement sera prise prochainement ».

Aussi, M. Ibrahim a souligné que «cette banque se concentrera essentiellement sur le financement de projets pétroliers et gaziers sur le continent africain, car les fonds provenant de l'étranger se tarissent ».

La Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales « imposent des conditions strictes, ce qui n'a pas beaucoup de sens », en ce qui concerne l'Afrique.

En Afrique, plus de 600 millions de personnes n'ont toujours pas accès à l'électricité et 900 millions n'ont pas encore accès à des solutions de cuisson propres.

Rappelons que l'APPO et Afreximbank avaient signé un accord portant sur la création d'une banque africaine de l'énergie en mai 2022.



## **Algérie-Russie**

### **Des ambitions avouées et assumées**

Il s'agit pour Alger et Moscou de donner une nouvelle dynamique de partenariat économique à la hauteur de leur convergence politique.

La coopération algéro-russe est appelée à se consolider à la faveur des prochains rendez-vous politiques et économiques entre les deux parties. Le moment fort du partenariat entre l'Algérie et la Russie sera la visite du président Tebboune à Moscou. Mais en attendant, les responsables des deux pays ne cachent pas leur ambition. Il s'agit de donner une nouvelle dynamique de partenariat économique à la hauteur de la convergence politique des deux États. La partie russe semble avoir déjà défini les domaines ciblés de nature à augmenter les échanges économiques. Il s'agit, notamment de l'agriculture, l'industrie agroalimentaire, la métallurgie, les produits pharmaceutiques. C'est du moins ce qu'a indiqué le chef de la mission économique de la Russie en Algérie, Ivan Nalitch. Pour ce dernier, les autorités russes oeuvrent à augmenter le volume des échanges tout en les diversifiant. Cet objectif devrait être réalisé à l'occasion du futur sommet entre les deux pays, selon le même responsable. Ce sont des domaines prometteurs dans lesquels il faudrait élever le volume des échanges, a-t-il déclaré à un média russe. «Évidemment, nous travaillons sur l'augmentation et la diversification de nos échanges», a-t-il affirmé, relevant que ces échanges avoisinent annuellement les 3 milliards de dollars. Ces échanges se basent, selon le responsable russe, en plus grande partie sur des produits de machinisme, la métallurgie, des produits agroalimentaires. Pour lui, le futur sommet Russie- Afrique qui se tiendra à Saint-Pétersbourg du 26 au 29 juillet est l'un des événements internationaux d'envergure qui pourraient contribuer à la croissance des échanges économiques et commerciaux algéro-russes. Un large espace d'exposition sera mis à la disposition des participants, où les États africains pourront présenter leurs produits et services et ainsi faire voir au public l'image de leurs pays respectifs, a fait savoir Ivan Nalitch.

L'événement «permettra aux hommes d'affaires algériens d'établir des contacts fiables et de discuter d'une éventuelle coopération avec des milieux d'affaires russes et africains», a-t-il encore ajouté. Par ailleurs, des entreprises russes vont participer au Salon international Sipsa Filaha qui se tiendra du 22 au 25 mai. «Parmi les participants russes au salon Sipsa Filaha seront présents des constructeurs de moissonneuses-batteuses, de tracteurs, de certains types d'équipements agricoles», selon la même source.

Ils comptent trouver des partenaires fiables prêts à commercialiser leurs produits sur le marché algérien sans exclure l'option d'une localisation partielle de leur production en Algérie, a expliqué le chef de la mission économique russe en Algérie. À rappeler que la présidente du Conseil de la Fédération de Russie, Valentina Matvienko, a effectué au mois de mars une visite en Algérie. Elle a remis au cours de son séjour à Alger au président Tebboune un message de son homologue russe l'invitant officiellement à une visite à Moscou ainsi qu'une autre pour participer au deuxième Sommet Russie-Afrique. La responsable russe a réitéré, à cette occasion, le soutien de son pays à l'adhésion de l'Algérie aux Brics. «L'Algérie souhaite rejoindre les Brics et la Russie soutient cette démarche», a-t-elle dit, tout en affirmant apprécier «la position pondérée» de l'Algérie vis-à-vis des événements aux niveaux régional et international, et pour son attachement aux bonnes relations avec la Russie.



## **Conseil de la nation**

### **La finance islamique «chauffe» le débat**

Ils suggèrent la révision du cadre juridique régissant les bureaux de change pour éradiquer le marché parallèle de la devise.

Le ministre des Finances, Laaziz Faïd a présenté, hier, en plénière au Conseil de la nation la loi sur la monnaie et le crédit. Plusieurs remarques et questions ont été soulevées par les membres du Conseil de la nation. Ces derniers se sont focalisés sur «le renforcement de la finance islamique». Dans ce contexte, ils demandent «pourquoi l'article 39 de la loi exclut les "Sukuk" islamiques de la liste des éléments de la couverture de la monnaie?». Lesquels sont les lingots d'or et monnaies d'or, devises étrangères, bons du Trésor; effets en réescompte, en pension ou en gage. Dans le même sillage, il est fait remarquer que «l'exécution des opérations de la finance islamique se heurte à plusieurs obstacles, notamment concernant le niveau des marges bénéficiaires et la multitude de

documents exigés», notent les membres du Conseil de la nation, en indiquant qu'«il est temps d'établir un bilan sur l'exécution des opérations de la finance islamique...». Selon le rapport préliminaire de la commission des finances et du budget, les sénateurs ont déploré «l'exclusion» de la chambre haute du Parlement du débat de rapport annuel de la Banque d'Algérie. À ce propos, la loi dispose que le rapport en question portant sur les activités de la Banque d'Algérie en matière de politique monétaire, de supervision bancaire et de contribution à la stabilité financière, «donne lieu, uniquement, à une communication à l'APN suivie d'un débat». Les préoccupations des sénateurs portaient également sur «les raisons de la non-crédation d'un fonds souverain permettant d'utiliser les réserves de change dans les marchés financiers, et qui sera mis sous le contrôle de l'APN». «La loi a omis de fixer le seuil de l'avance que peut consentir la Banque d'Algérie au Trésor public», est une autre remarque faite par les membres de la commission des finances et du budget. Alors que le texte stipule que «la Banque d'Algérie peut consentir une avance au Trésor public, en cas de crise exceptionnelle et imprévisible, (...), le terme «crise exceptionnelle» employé n'a pas été davantage explicité. «Cela peut ouvrir la voie au recours à la planche à billets», fait-on savoir. Les sénateurs se sont demandés en outre «pourquoi l'on n'a pas révisé le cadre juridique régissant les bureaux de change pour contenir le marché parallèle des devises étrangères». «Quand va-t-on réviser la valeur du dinar? Pourquoi la Banque d'Algérie n'est pas soumise au contrôle de la Cour des comptes? Quelles sont les mesures prises pour mettre un terme aux anciennes pratiques liées à l'octroi des crédits bancaires aux opérateurs avec des garanties ne couvrant pas le volume des montants accordés? Qu'en est-il de la numérisation du secteur des finances? sont d'autres questions soulevées par les sénateurs. Pour rappel, ce projet a été déjà adopté à l'unanimité, le 11 avril dernier, par les députés à l'APN. Ce texte abroge l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003, relative à la monnaie et au crédit, modifiée et complétée. Cette réforme permettrait de renforcer la performance des entreprises économiques et d'encourager l'investissement étranger qui nécessite des facilitations en termes de transfert des capitaux. Elle tend aussi à renforcer la gouvernance et la transparence du système bancaire, la Banque d'Algérie en tête, en conférant au Conseil de la monnaie et du crédit (CMC) de nouvelles prérogatives lui permettant d'accompagner les transformations que connaît l'écosystème bancaire, en élargissant ses prérogatives en matière d'agrément des banques d'investissement, des banques numériques, des prestataires de services de paiement et des courtiers indépendants, en autorisant l'ouverture des bureaux de change et en renforçant le rôle de la Commission bancaire en tant qu'autorité de supervision et en tant qu'instance judiciaire et administrative, ajoute le ministre.



## **Annaba: des start-up élaborent des systèmes et prestations numériques**

Une quarantaine de start-up activant au niveau d'«Annaba innovation center» de la commune d'El Bouni (Annaba) ont élaboré des systèmes et prestations numériques au profit des secteurs économique et services, a indiqué dimanche le directeur de ce centre Mohamed-Ali Kouadria.

Dans une déclaration, le responsable de «Annaba innovation center» a souligné que les start-up et entreprises innovantes activant au sein du centre au côté de l'incubateur d'entreprises de la wilaya «opèrent dans les domaines liés aux logiciels, l'élaboration de systèmes de gestion et plates-formes numériques et jouissent d'importantes potentialités». «Annaba innovation center» a procédé à la conception de logiciels et systèmes numériques offrant des services pour les secteurs du tourisme, l'artisanat, la santé, l'enseignement à distance, le commerce, l'agriculture, la surveillance des récoltes et les biotechnologies, a-t-il dit, notant que des logiciels ont été également développés au profit de collectivités locales pour la gestion de leurs biens et l'amélioration des recouvrements.

## **Il a démarré la semaine en nette hausse Le baril vise les 80 dollars**

Le Brent de la mer du Nord, référence du pétrole algérien, valait 76,93 dollars hier à 14h00, soit 1,63 dollar de mieux que la séance précédente.

Rassurant pour les pays de l'Opep+, dont l'Algérie. Leurs ventes d'or noir à l'étranger représentant l'essentiel de leurs recettes en devises. Les 13 membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole et leurs 10 alliés dont la Russie ne peuvent donc se satisfaire d'un niveau bas du baril. Ils sont naturellement aux aguets lorsque les cours de l'or noir plongent. Ils réagissent pratiquement instantanément, sans crier gare même comme ce fût le 2 avril en procédant à une baisse aussi surprise qu'inattendue de plus d'un million de barils par jour pour faire rebondir les prix. Une décision qui a eu l'effet escompté avant que la saignée ne reprenne de plus belle. La semaine passée a été en effet cauchemardesque avant que les cours ne la clôture le 5 avril sur une hausse significative. Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en juillet avait avancé de 3,86% à 75,30 dollars. Il a revanche perdu plus de 5% depuis le début de la semaine. Son équivalent américain, le baril de West Texas Intermediate (WTI), pour livraison en juin, avait gagné 4,05% à 71,34 dollars mais a lâché quasiment 6% sur la

semaine. Quels sont les facteurs qui ont contribué à cette embellie? Le pétrole «bénéficie (...) d'un rebond technique, après avoir été entraîné vers ses plus bas niveaux de mars par les craintes croissantes d'une récession» mondiale, avait indiqué Han Tan, analyste d'Exinity. Les investisseurs «ont retrouvé leur appétit au risque après que le rapport sur l'emploi a montré un dynamisme important du marché du travail et mis à mal les prévisions d'une récession imminente», avait fait remarquer pour sa part Edward Moya d'Oanda. Il faut en effet souligner que 253 000 emplois ont été créés en avril, avait annoncé vendredi dernier le département américain du Travail, soit nettement plus que les 180 000 attendus par les économistes. Cela signifie quoi? La résilience des créations d'emploi malgré l'augmentation drastique des taux d'intérêt américains au cours de l'année écoulée «va permettre aux décideurs de la Fed (Réserve fédérale américaine) d'être patients et de continuer à observer les données économiques», avant une nouvelle décision de politique monétaire, poursuivait-il. Il faut souligner que les craintes de récession avaient fortement pesé sur les prix du pétrole en début de semaine dernière. Comment se présente la nouvelle? Le baril de Brent de la mer du Nord, référence du pétrole algérien, pour livraison en juillet, progressait de 1,63 dollar, hier, vers 14h00 pour s'échanger à 76,93 dollars. Son équivalent américain, le baril de West Texas Intermediate (WTI), pour livraison en juin, gagnait 1,84 dollar à 73,18 dollars. Les prix du pétrole signent une hausse notable en cette première séance de la semaine, après des semaines de fluctuations importantes à la baisse. Il faut rappeler que les autorités américaines et acteurs du secteur bancaire espéraient que le rachat de First Republic par JP Morgan sonnerait, la fin des remous dans le monde de la finance. C'est le cas apparemment pour le marché de l'or noir. Le baril peut repartir à l'assaut des 80 dollars.

## **LE LEJUNE** **INDEPENDANT**

### **Exportation des produits de construction : Les propositions des opérateurs économiques**

L'ambition et la volonté de diversifier les exportations algériennes sont clairement affichées par les pouvoirs publics, lesquels ont exprimé leur détermination à accompagner les opérateurs. Les produits de construction constituent un segment sur lequel le pays peut compter, d'autant que nombreux sont les producteurs qui ont déjà placé leurs produits sur des marchés internationaux mais qui ambitionnent surtout d'augmenter leurs parts de marché. Pour ce faire, ils apportent leurs propositions, comme l'ouverture de banques algériennes à l'étranger et la simplification des procédures.

La volonté de conquérir les marchés étrangers a, en effet, été affirmée par les entreprises algériennes activant dans le secteur de la construction. Ces dernières,

fortement présentes à la 25e édition du Salon international du bâtiment, des matériaux de construction et des travaux publics (BATIMATEC 2023), ont affiché cette ambition, confirmant ainsi l'orientation donnée par le ministre de l'Habitat, lors de l'inauguration, avant-hier, de cette manifestation économique, où il a mis en avant la qualité du produit algérien et, par ricochet, sa compétitivité.

IMETAL, un groupe des industries métallurgique et sidérurgique qui regroupe plusieurs entreprises, en sus de vouloir réaffirmer sa position sur le marché national en proposant ses produits qui répondent aux normes, a comme principale perspective de percer le marché africain. « On a déjà fait de la prospection en Libye. Il y a des entreprises qui ont décroché des marchés là-bas et en Mauritanie ». C'est ce qu'a indiqué la directrice communication du groupe IMETAL, Dalila Benbelkacem, affirmant que le groupe de sidérurgie d'El-Hadjar a déjà exporté la bobine vers l'Italie et la Tunisie. Ambitieuse, IMETAL veut plus de parts de marché et surtout de nouveaux marchés pour ses produits.

Selon la directrice communication du groupe, certaines entreprises veulent s'installer dans ces pays, citant l'Entreprise nationale de charpente et chaudronnerie (ENCC) qui peut remettre des marchés clés en main au prestataire. Le problème de la capacité de répondre aux besoins de leurs clients ne se pose même pas, d'autant que, a-t-elle précisé, les entreprises disposent de grandes capacités de production.

Selon cette responsable, l'ambition de pénétrer des marchés à l'international est néanmoins confrontée à certaines contraintes qui rendent la tâche difficile pour ces entreprises, comme l'absence des banques algériennes à l'étranger mais aussi la complexité des procédures. La décision d'ouvrir des filiales des banques algériennes à l'étranger est saluée par Mme Benbelkacem, qui voit en cette décision une mesure incitative qui va certainement changer les choses.

Knauf Algérie, l'un des principaux fabricants de matériaux et de systèmes de construction, veut aussi servir le marché africain avec des produits 100 % algériens, en plus de répondre à la demande locale. Sofiane Benkhaled, directeur commercial de la société Knauf Algérie, filiale du groupe allemand Knauf, qui a présenté la multitude de produits et systèmes innovants permettant d'assurer une isolation phonique et thermique que l'entreprise a mis au service du client, a en effet souligné la volonté de l'entreprise d'axer la communication sur l'export lors de cette édition de BATIMATEC.

« Nous avons déjà nos clients, mais nous voulons développer davantage le segment de l'exportation pour faire entrer de la devise en Algérie », a-t-il indiqué, signalant les capacités de production de l'entreprise qui dépassent « largement la demande locale ». Et c'est naturellement vers le marché africain que les yeux sont rivés.

« Il y a un grand marché en Libye qui est en pleine construction. Nous allons recevoir cette semaine des partenaires libyens pour discuter des opportunités d'affaires », a-t-il précisé, signalant également la détermination de l'entreprise à se faire une place dans

d'autres pays, comme le Mali, le Niger, la Mauritanie, où de petites quantités de produits sont déjà livrées.

L'ouverture des banques algériennes à l'étranger ne peut être qu'une aubaine pour les entreprises exportatrices. « Cette mesure va beaucoup nous aider. Elle va nous offrir de grandes opportunités », selon M. Benkhaled, lequel a, par ailleurs, signalé une dynamique dans le secteur du bâtiment après plus de deux ans de stagnation imposée par la crise sanitaire.

De son côté, le Groupe industriel des ciments d'Algérie (GICA), qui a exporté 3 millions de tonnes de ciment et clinker en 2022, veut conquérir de nouveaux marchés, notamment américain. Le groupe ne trouve aucune difficulté à placer son produit sur le marché international compte tenu de sa conformité. « Certaines cimenteries disposent de certifications et d'autres vont les avoir incessamment », selon Azeddine Asfirane, chef de division partenariat, marketing, communication et commercial de GICA.

Dans sa conquête du marché américain, le groupe travaille aussi pour avoir les certifications requises. « Nous exportons vers des pays africains, en Amérique latine et centrale, à certains pays européens et nous comptons, dans un proche avenir, aller vers les Etats-Unis d'Amérique », a-t-il expliqué. Pour ce qui est des obstacles à l'exportation, il a signalé des contraintes au niveau portuaire. « C'est là le problème de l'exportation du ciment.

Car en plus du clinker, on veut aller vers l'exportation du ciment, lequel apporte une meilleure plus-value. Mais dans les conditions actuelles au niveau des ports, on ne peut pas le faire », a-t-il affirmé, notant l'exportation de petites quantités, alors que le groupe veut augmenter ces volumes et ainsi augmenter les recettes de l'Algérie en devise. Selon lui, il faut que les ports se mettent à niveau, notamment sur le plan installation, et ce en installant des silos et aussi les moyens de manutention.



## **La Fed augmente son taux directeur malgré les faillites bancaires**

Après les faillites bancaires de mars dernier (deux en fait, celle de la Silicon Valley Bank et de Signature Bank, si du moins on met de côté la toute première, celle de Silvergate Bank, spécialisée pour sa part dans les crypto monnaies), les marchés financiers s'attendaient à ce que la Fed, la banque centrale américaine, n'augmente plus son taux d'intérêt principal, mais se mette au contraire à le diminuer, abandonnant du même coup sa politique prioritaire de lutte contre l'inflation, d'autant que celle-ci tendait à battre en retraite. Non seulement il n'en fut rien, mais c'est tout le contraire

qui au bout du compte s'est produit, la Fed ayant procédé début mai à une nouvelle hausse de son taux directeur, le portant pour la première fois depuis 16 ans au-dessus de 5 %. Cette décision a été d'autant plus surprenante pour nombre d'analystes qu'elle a été précédée d'une nouvelle faillite, celle de First Republic Bank, survenue dans les mêmes conditions et pour les mêmes causes que celles de mars. En l'occurrence le mot faillite n'est peut-être pas celui qui convient le mieux, pour au moins deux raisons.

D'une part parce que les régulateurs américains n'ont pas purement et simplement fermé les banques concernées, mais leur ont trouvé des repreneurs ; et de l'autre, parce qu'en termes de bilan ces banques pouvaient se comparer à d'autres, qui elles ne connaissaient pas des difficultés particulières. Ces trois banques se portaient plutôt bien lorsqu'elles ont rendu l'âme. Quelqu'un qui aurait consulté leurs comptes avant qu'elles ne soient contraintes de fermer n'aurait pas cru qu'elles à ce moment n'en avaient pas pour longtemps. SVB, Signature Bank et First Republic Bank ont été des victimes collatérales de la lutte contre l'inflation menée par les régulateurs. Elles sont mortes du même mal foudroyant, mais plutôt bien identifié. La hausse très rapide des taux d'intérêt a déprécié leurs portefeuilles d'obligations, bons du Trésor le plus souvent, détenus par ces banques moyennes, qui plus est dans un contexte de raréfaction des liquidités causée notamment par des retraits de plus en plus fréquents et massifs des clients. A part la SVB qui désespérant de lever des capitaux a mis en vente des obligations, subissant du même coup de grosses pertes, au vu et au su de tout le monde, les deux autres banques sont tombées sans même avoir tenté de se défendre, leurs déposants ayant brusquement cessé de leur faire confiance. Ces trois banques ont une autre similarité, celle qui probablement a joué le plus contre elles : la proportion anormalement basse des dépôts non garantis par rapport à ceux qui l'étaient. Aux Etats-Unis, seuls les dépôts égaux ou inférieurs à 250 000 dollars sont garantis par l'agence fédérale de garantie des dépôts bancaires, la FDIC. Or le meilleur des dépôts de ces banques était supérieur à cette somme, leur clientèle étant formée de gens fortunés. Le genre même de clientèle pour qui changer de banque ne présente aucune difficulté. Aucune banque, quelle qu'elle soit, ne peut survivre à une ruée de ses déposants sur ses guichets, à un «bank run». Ce qui est arrivé à ces trois banques auraient pu arriver à bien d'autres. On peut même aller plus loin, et dire que les conditions sont encore réunies pour que d'autres connaissent dans pas longtemps le même sort. C'est qu'on peut maintenant savoir à l'avance quelle banque américaine moyenne ou régionale va tomber : il suffit pour cela de suivre les cotations des actions des banques de cette dimension. Celles dont les actions plongent sont celles dont les régulateurs vont bientôt s'occuper. Pour l'heure, les yeux sont fixés sur deux banques californiennes : PacWest et Western Alliance, qui sont dans le rouge.

## **Exportations hors hydrocarbures: L'objectif est d'atteindre cette année les 13 milliards de dollars de recettes**

«La promotion des exportations algériennes hors hydrocarbures demeure un objectif stratégique et un enjeu majeur pour les pouvoirs publics qui ont comme objectif, pour cette année, d'atteindre les 13 milliards de dollars de recettes», a indiqué, hier, Souhila Abellache, chargée d'études et de synthèses au cabinet du ministre du Commerce, ajoutant que «pour cela, une nouvelle feuille de route a été adoptée avant-hier, le 6 mai en cours, au niveau du ministère du Commerce et de la Promotion des exportations». «L'Algérie poursuit avec ténacité sa démarche vers l'augmentation de ses exportations hors hydrocarbures», a indiqué Souhila Abellache. En effet, s'exprimant hier sur les ondes de la Radio nationale, elle a expliqué qu'il existe plusieurs filières où l'Algérie dispose d'avantages comparatifs avérés lui permettant d'être très compétitive sur plusieurs marchés internationaux. Evoquant ladite feuille de route, l'experte a souligné qu'il faut cependant procéder par priorité dans le sens des produits à forte valeur ajoutée, l'objectif étant que l'acte d'exporter pèse de manière significative dans la balance commerciale. L'invitée de la Chaîne 3 a expliqué que «la force de l'Algérie, dans le secteur agricole par exemple, réside dans les produits primeurs ainsi que l'excédent de production de certains autres, dont l'ail en ce moment». Seulement, ajoutera l'interlocutrice, «il ne suffit pas d'exporter un excédent mais faut-il encore travailler pour assurer la régularité de son exportation avec les quantités demandées». Aussi, le secteur du Commerce étant transversal, «nous sommes appelés à travailler avec plusieurs départements ministériels, dont celui des Transports», soulignant la nécessité d'une coordination accrue entre différents secteurs pour la réussite du processus, car il arrive, a-t-elle expliqué, que des opérateurs perdent leurs marchés en raison des retards dans le fret. L'invité de la radio a rappelé que «l'année 2022 aura été marquée par une hausse notable des exportations hors hydrocarbures, un record réalisé grâce à la stratégie du président de la République, visant la diversification de l'économie nationale, au moment où la régulation des importations se poursuit à grands pas». «A l'image de l'année 2021 qui a connu une envolée du montant des exportations hors hydrocarbures, s'approchant des 5 milliards de dollars, l'année 2022 a poussé la barre encore plus haut pour atteindre l'objectif de 7 milliards de dollars d'exportations hors hydrocarbures, fixé par le président de la République pour assurer une croissance économique durable et diversifiée», a-t-elle indiqué. Par ailleurs, la chargée d'études et de synthèses au cabinet du ministre du Commerce et de la Promotion des exportations a indiqué que «la valorisation et la promotion des exportations algériennes hors hydrocarbures demeure un objectif stratégique et un enjeu majeur pour les pouvoirs publics qui ont comme objectif d'atteindre les 30 milliards de dollars de recettes d'exportations hors hydrocarbures à l'horizon 2030».



## **Conseil de la nation, Loi monétaire et bancaire : Prévenir l'économie de la corruption financière.**

Le ministre des Finances, Laaziz Faïd, a présenté, hier, devant les membres du Conseil de la nation, le texte de loi monétaire et bancaire qui tend à renforcer la gouvernance et les prérogatives de la Banque d'Algérie (BA), du Conseil de la monnaie et du crédit (CMC), des banques et des établissements financiers.

Lors d'une plénière présidée par le président du Conseil de la nation, M. Salah Goudjil, en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Basma Azouar, M. Faïd a indiqué que la révision profonde du texte de loi monétaire et bancaire est désormais «nécessaire, en raison de l'évolution de l'environnement bancaire et de la situation macroéconomique, induisant d'importants défis en termes de définition de la politique monétaire, de progrès technologique, de contrôle des risques et de réglementation de la profession».

Ce texte de loi abrogeant l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit, modifiée et complétée, s'inscrit dans le cadre des «réformes initiées par les pouvoirs publics et de la restructuration du secteur bancaire et financier en Algérie, afin de l'adapter aux développements survenus dans le système économique mondial et mieux répondre aux exigences de la réforme économique escomptée». Cette «profonde révision» tend, ajoute le ministre, à renforcer la gouvernance et la transparence du système bancaire, la Banque d'Algérie en tête, en conférant au CMC de nouvelles prérogatives lui permettant d'accompagner les transformations que connaît l'écosystème bancaire, en élargissant ses prérogatives en matière d'agrément des banques numériques, des prestataires de services de paiement et des courtiers indépendants, en autorisant l'ouverture de bureaux de change et en renforçant le rôle de la commission bancaire en tant qu'autorité de supervision. Cette commission est, selon les précisions du ministre, la seule autorité de contrôle habilitée à statuer sur les violations des dispositions de la présente loi et de ses clauses, en ce qui concerne l'exposition aux risques, notamment le risque de crédit et les actes de gestion qui en résultent. Il s'agit également de renforcer les missions organisationnelles et de contrôle des institutions et de se conformer aux pratiques des banques centrales et des institutions de contrôle au niveau international. La mise en place d'un nouveau cadre juridique régissant l'activité monétaire et bancaire, en application des engagements du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, visant à introduire des réformes majeures dans la gouvernance financière en Algérie, vient adapter le système bancaire à la transition économique, financière et technologique que connaît l'Algérie et répondre aux nouveaux défis posés, a rappelé M. Faïd. Dans ce cadre, le ministre a passé en revue les différentes étapes d'élaboration des lois régissant l'activité bancaire en Algérie, qui ont connu plusieurs modifications depuis le début des années 1990 en vue d'être au diapason des mutations économiques et

financières dans le pays. La loi N°86-12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et du crédit a contribué à établir les règles pour l'encadrement de l'activité bancaire, notamment en ce qui a trait au crédit, pour être ensuite abrogée par la loi N°90-10 du 14 avril 1990 qui a consacré l'autonomie de la Banque d'Algérie et l'introduction de réglementations bancaires conformes aux règles de l'économie de marché. Par la suite, la loi N°90-10 a été mise à jour en vertu de l'ordonnance N° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit, afin de renforcer les conditions de contrôle des banques et des institutions financières, et de mettre en place des mécanismes de surveillance, d'information et d'alerte plus précis. Les dispositions de la présente loi favoriseront la relance économique à travers le renforcement de l'inclusion financière, la diversification des sources de financement de l'économie et le développement du marché financier, a souligné le ministre des Finances.

Les membres de l'Assemblée populaire nationale (APN) avaient adopté à l'unanimité le projet de loi sur la monnaie et le crédit, avec l'introduction de plus de 30 amendements, portant principalement sur le renforcement de la finance islamique et la prolongation de la durée du mandat du gouverneur de la Banque d'Algérie et des vice-gouverneurs pour parvenir à la stabilité de la Banque d'Algérie. Il a été également proposé l'introduction d'un nouvel article 13 bis qui prévoit la prestation de serment par le gouverneur de la Banque d'Algérie et ses vice-gouverneurs.



### **Les sénateurs saluent les dispositions du texte**

Les membres du Conseil de la nation ont salué, hier, les mesures et les dispositions prévues dans le texte de loi monétaire et bancaire, notamment en matière de gouvernance de la Banque d'Algérie (BA) et de modernisation du système bancaire, appelant à prendre d'autres mesures pour faire face au marché parallèle. Plusieurs sénateurs ont relevé l'importance du texte de loi qui permettra «de stimuler l'investissement, de contribuer à imprimer davantage de transparence et à mettre en place un climat approprié pour le lancement de produits et de services financiers innovants».

- M. Abdallah Mesk (FLN) s'est félicité des différentes mesures consacrées par le texte de loi, lequel contribuera à «la préservation de l'économie nationale de la corruption financière» mais également à «imprimer davantage de transparence et à consolider la gouvernance de la BA et de ses structures». Il a également salué les mesures favorisant l'ouverture de banques d'investissement, le lancement de la monnaie numérique de la banque centrale (MNBC) et le renforcement des services de la finance islamique, affirmant que «l'enjeu est, désormais, de mener une feuille de route à même de booster la dynamique du secteur des finances». Le sénateur a jugé, par ailleurs, nécessaire le développement des services financiers et

bancaires dans les wilayas du Sud récemment créées «où il n'y a pas encore d'agences bancaires».

- M. Fouad Sebouta (FLN) a relevé l'impératif de trouver des solutions à la problématique de la masse monétaire se trouvant en dehors des départements économiques et financiers officiels. Il a plaidé, par ailleurs, pour l'amélioration de la qualité des services offerts par les banques, appelant, par la même, à «augmenter la valeur de l'allocation touristique au profit des voyageurs».

- Le sénateur Mohamed Larbi Slimani (RND) a fait savoir que les pouvoirs publics étaient appelés à «prendre, rapidement, davantage de mesures et de décisions à même de freiner le marché parallèle et d'attirer les fonds thésaurisés en dehors des banques». Pour M. Slimani, une des priorités actuelles du secteur financier est «d'encourager l'ouverture de bureaux de change à travers toutes les wilayas du pays, tout en veillant à leur accorder des marges de bénéfice plus importantes» afin de booster l'investissement dans ce secteur. Il a également insisté sur l'importance de développer le niveau concurrentiel des banques publiques qui détiennent actuellement plus de 80% des parts de marché.

- Mme Samia El-Eulmi (FLN) a souligné, pour sa part, que le texte de loi monétaire et bancaire comprenait «plusieurs points positifs», saluant les mesures prises par les pouvoirs publics ces dernières années afin de faciliter et de réformer le système monétaire pour cadrer avec les mutations économiques en cours. Le texte prévoit toutes les mesures à même d'assurer un environnement propice aux opérateurs économiques, appelant par la même occasion à «lutter contre l'économie parallèle, et à activer le contrôle à travers les lois, les institutions et les différents organismes».

### **Contribuer à la généralisation des moyens de paiement**

Dans son rapport préliminaire, la commission des affaires économiques et financières du Conseil de la nation a affirmé que la loi monétaire et bancaire intervenait dans le cadre de la poursuite des réformes engagées par les pouvoirs publics dans le domaine de la gouvernance financière, à travers un nouveau texte plus inclusif répondant aux profondes mutations économiques et financières, et aux défis technologiques notamment en matière de numérisation de l'activité monétaire. La commission a salué la teneur du texte qui devrait contribuer à la généralisation des moyens de paiement, pour englober la monnaie numérique de la Banque centrale (MNBC), la consécration de la finance islamique, et le renforcement de la gouvernance de la Banque d'Algérie (BA), du Conseil monétaire et bancaire, de la commission bancaire et de l'ensemble des banques et des institutions financières.

## **Hassan Khelifati, PDG d'Alliance Assurances, à El Moudjahid : L'assurance, un «catalyseur de développement»**

Le PDG de la compagnie "Alliance Assurance", M. Khelifati, a, dans un entretien exclusif accordé, à El Moudjahid, abordé, longuement le secteur des assurances en Algérie. Il a fait ressortir les potentialités existantes, les moyens par lesquels les différentes branches pourraient aller vers une croissance rapide et enfin, les contraintes qui se posent pour l'ensemble des acteurs du secteur, quel que soit leur statut juridique. A l'occasion, il a évoqué, la situation de sa compagnie qui demeure un acteur actif sur le marché des assurances. Interrogé sur l'impact de la reprise économique sur le secteur des assurances, M. Khelifati, a estimé que "la reprise post-Covid se fait ressentir à travers une dynamique économique globale interne et externe". Dans ce contexte, il précise que "les différents projets de développement lancés, le retour à l'importation des véhicules que ce soit avec la formule de moins de trois ans qu'avec les concessionnaires agréés, sont autant d'opportunités pour le secteur des assurances", et ce, afin qu'il puisse se "mettre sur une trajectoire de croissance accélérée, à la condition", souligne-t-il, "d'une concurrence saine entre les acteurs pour profiter de cette nouvelle dynamique", a-t-il soutenu. Aujourd'hui, a-t-il indiqué, "toutes les branches sont susceptibles d'une évolution forte, si les conditions de fonctionnement sont garanties en termes de loyauté et de non-discrimination entre les acteurs quel que soit leur statut". Précisant, que de "façon globale et selon le niveau du PIB actuel, ainsi, que des perspectives de son évolution future, les performances réalisées par le secteur des assurances jusqu'à maintenant se situent à hauteur de 0,7 % du PIB, alors que dans d'autres économies d'égale importance les taux se situent entre 5% et 8% du PIB", a-t-il indiqué. Abordant, le secteur de l'automobile, M. Khelifati, dira, par exemple, "si ses références tarifaires pour les garanties de base obligatoire sont maintenues aussi basses, cela constitue, selon lui, un danger structurel pour la survie du secteur et des compagnies de la place", car, explique-t-il, elles sont "très largement dépassées". Ainsi, recommande-t-il, une "révision tarifaire salutaire, compte tenu de la forte sinistralité". A ce titre, "les coûts financiers induits sont évalués à 8 fois le coût de l'assurance sans aucune possibilité de récupération et de compensation avec une obligation réglementaire de maintien de prix dérisoire et de vente à perte", a-t-il détaillé.

Notre interlocuteur cite également "d'autres branches qui sont susceptibles d'être une locomotive du secteur des assurances, mais qui enregistrent des performances très basses, versus un Benchmark de pays équivalent". C'est notamment le cas de l'"assurance agricole". Cette dernière "ne dépasse pas les 2 %, alors qu'elle pourrait

aisément avoir une part à 2 chiffres dans la structure du marché, vu son immensité, et eu égard aux différents programmes et aides apportés par le gouvernement, la spécialisation ainsi que le potentiel sous exploité à ce jour", a-t-il commenté. Evoquant en outre, le marché des assurances de personnes, il ajoute qu'il pourra avoir aussi une "évolution importante, et devenir un catalyseur de développement d'un futur marché financier et boursier à condition de libérer les initiatives et voir au-delà des décisions administratives". Concernant la branche de la finance islamique et l'installation des compagnies TAKAFUL, le PDG d'Alliance Assurances, a estimé que celle-ci est "au début du processus, mais qui pourra constituer un bon potentiel d'évolution futur. L'encouragement par les pouvoirs publics va certainement faire évoluer le marché du fait du fort potentiel existant, a-t-il expliqué. Au demeurant, selon M. Khelifati, une "évaluation objective des résultats de différentes réformes et leurs impacts sur le secteur des assurances, est aujourd'hui plus que nécessaire". Il y a lieu de faire un "bilan et de changer de méthode si nécessaire, en faisant aussi confiance à tous les acteurs du marché sans discrimination, et ayant un seul et unique objectif, la modernisation du marché des assurances et sa contribution au bien-être des assurés, d'une part, et à l'évolution du PIB et de l'économie nationale, d'autre part", a-t-il recommandé.



## **Conseil de la nation**

### **Le ministre des Finances présente le texte de loi monétaire et bancaire**

présenté, lundi, devant les membres du Conseil de la nation, le texte de loi monétaire et bancaire qui tend à renforcer la gouvernance et les prérogatives de la Banque d'Algérie (BA), du Conseil de la monnaie et du crédit (CMC), des banques et des établissements financiers.

Lors d'une plénière présidée par le président du Conseil de la nation, M. Salah Goudjil, en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Basma Azouar, M. Faïd a indiqué que "la révision profonde du texte de loi monétaire et bancaire est désormais "nécessaire, en raison de l'évolution de l'environnement bancaire et de la situation macroéconomique, induisant d'importants défis en termes de définition de la politique monétaire, de progrès technologique, de contrôle des risques et de réglementation de la profession."

Ce texte de loi abrogeant l'Ordonnance n 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie

et au crédit, modifiée et complétée, s'inscrit dans le cadre des "réformes initiées par les Pouvoirs publics et de la restructuration du secteur bancaire et financier en Algérie, afin de l'adapter aux développements survenus dans le système économique mondial et mieux répondre aux exigences de la réforme économique escomptée." Cette "profonde révision" tend, ajoute le ministre, à renforcer la gouvernance et la transparence du système bancaire, la Banque d'Algérie en tête, en conférant au CMC de nouvelles prérogatives lui permettant d'accompagner les transformations que connaît l'écosystème bancaire, en élargissant ses prérogatives en matière d'agrément des banques numériques, des

prestataires de services de paiement et des courtiers indépendants, en autorisant l'ouverture de bureaux de change et en renforçant le rôle de la Commission bancaire en tant qu'autorité de supervision. Cette commission est, selon les précisions du ministre, la seule autorité de contrôle habilitée à statuer sur les violations des dispositions de la présente loi et de ses clauses, en ce qui concerne l'exposition aux risques, notamment le risque de crédit et les actes de gestion qui en résultent. Il s'agit également de renforcer les missions organisationnelles et de contrôle des institutions et de se conformer aux pratiques des banques centrales et des institutions de contrôle au niveau international. "La mise en place d'un nouveau cadre juridique régissant l'activité monétaire et bancaire, en application des engagements du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune visant à introduire des réformes majeures dans la gouvernance financière en Algérie, vient adapter le système bancaire à la transition économique, financière et technologique que connaît l'Algérie et répondre aux nouveaux défis posés", a rappelé M. Faid. Dans ce cadre, le ministre a passé en revue les différentes étapes d'élaboration des lois régissant l'activité bancaire en Algérie, qui ont connu plusieurs modifications depuis le début des années 1990 en vue d'être au diapason des mutations économiques et financières dans le pays.

La loi N86-12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et du crédit a contribué à établir les règles pour l'encadrement de l'activité bancaire, notamment en ce qui a trait au crédit, pour être ensuite abrogée par la loi N90-10 du 14 avril 1990 qui a consacré l'autonomie de la Banque d'Algérie et l'introduction de réglementations bancaires conformes aux règles de l'économie du marché.



## وزير المالية يكشف.. هناك نقائص في أداء البنوك

قال وزير المالية، لعزیز فايد، اليوم الاثنين، إن مصالحه لاحظت بعض النقائص في أداء البنوك كما أوضح، وزير المالية، أن قطاعه يحرص على المراقبة الدورية للبنوك خاصة العمومية منها. وجاء تصريح وزير المالية خلال عرضه مشروع قانون النقدي والمصرفي على أعضاء مجلس الأمة.

## النشروفي

### السيناتورات يقدمون 23 ملاحظة حول مشروع القانون النقدي الجديد الحكومة تحضّر لإضعاف "السكوار" قبل القضاء عليه كلياً

طمأن وزير المالية لعزیز فايد باتخاذ الحكومة عبر مشروع القانون النقدي والمصرفي الجديد كل الاحتياطات اللازمة لفتح مكاتب الصرف بالسرعة القصوى، حيث حدّدت الحكومة الشروط ورأسمال المكاتب ومناطق تواجدتها بكافة المدن والولايات والموانئ والمطارات، وهو ما سيسمح باستقطاب العملة الصعبة، وتطويق السوق الموازية.

وخلال جلسة مناقشة مشروع القانون النقدي والمصرفي الجديد صبيحة الإثنين، قرأ مقرر لجنة الشؤون الاقتصادية والمالية، مضمون التقرير التمهيدي الذي احتوى 23 ملاحظة، تساءل عبرها أعضاء مجلس الأمة حول سبب حصر المادة 33 في تقديم بيان محافظ بنك الجزائر أمام المجلس الشعبي دون مجلس الأمة، وطالبوا باستحداث صندوق سيادي لتوظيف أموال احتياطي الصرف في الأسواق المالية، يكون موضوعاً تحت رقابة البرلمان.

وانتقد أعضاء مجلس الأمة المادة 40 من مشروع القانون النقدي التي لم تتطرق إلى ملف الصكوك الإسلامية إلى جانب السندات، والمادة 48 التي سمحت لبنك الجزائر بتقديم تسبيقات للخزينة في الحالات الطارئة، دون تحديد سقف للتسبيقات ولا معنى دقيق لعبارة الأزمات الاستثنائية، كما شدّدوا على أنه في إطار الحفاظ على الاستقرار المالي نصّت المادة 47 على إمكانية تقديم سيولة مقبولة بكافة السندات، ولم تنص على الصكوك الإسلامية، وطالب أعضاء الأمة أيضاً بتوسيع تشكيلة المجلس النقدي والمصرفي. وتساءل السيناتورات عن عدم توسيع المادة 64 لصلاحيات المجلس النقدي والمصرفي وتمكينه من إتخاذ إجراءات احترازية للصيرفة الإسلامية وطالبوا بمراجعة الإطار التنظيمي لمكاتب الصرف وتجسيد قرار فتح بنوك جزائرية في الخارج في أسرع وقت، واستفسروا عن مدى مطابقة إتفاقية "بازل" الدولية الخاصة بسلامة النظام المصرفي، وتساءلوا لماذا لم يتم تعزيز عمل الهيئة الوطنية الشرعية للإفتاء للصناعة المالية الإسلامية بهيئة استرشادية من باب التكامل في أداء أدوات الصيرفة الإسلامية، وتحدّثوا عن عدة عراقيل تعترض الصيرفة الإسلامية في الجزائر ككثرة الوثائق وارتفاع الهوامش، وهو ما يرهن تحدي السلطات العليا في البلاد التي وضعت الإطار التشريعي والتنظيمي لمنتجات الصيرفة الإسلامية. واستوضح أعضاء مجلس الأمة إن كان بنك الجزائر جاهزاً للعملة الرقمية لاسيما تكريس آليات مكافحة تبييض الأموال، حيث قد تكون هذه العملة ملجأ لها، واستغربوا من استمرار تقسيم العملة إلى سنتيمات غير متداولة في الحياة اليومية وطالبوا بمراجعة قيمة الدينار وإخضاع بنك الجزائر لمراقبة مجلس المحاسبة ومنع منح القروض لمتعاملين بضمانات لا تعادل حجم المبالغ الممنوحة وإعداد بنية تحتية وتقنية لمزوّد خدمات الدفع والوسطاء المستقلين.

وصبّت تدخلات أعضاء مجلس الأمة خلال المناقشة والتي عادت 20 تدخلًا، حول ضرورة تطويق سوق العملة الصعبة الموازية، حيث أكد العضو بن ددوجة عبد الحميد على أهمية المسارعة في القضاء على سوق "الدوفيز" غير الرسمي، والنهوض بالصيرفة الإسلامية وحماية الإطارات البنكية من التجريم وفتح مكاتب الصرف لامتناس الكتلة النقدية خارج القنوات الرسمية، والإسراع في إصدار نصوصها التطبيقية وإطلاق الدينار الرقمي، لمواجهة العملات المشفرة، كما دعا السيناتور لكل مراد إلى ضرورة ضبط المادة 143 الخاصة بنقل العملة الصعبة للخارج دون قيود، ودعا دادي عقون مراد إلى حوكمة النظام المصرفي، وتعزيز الحماية القانونية لموظفي البنوك ورفع الضغوط والإكراهات التي واجهوها خلال الفترة الماضية. وتحدث مقرر لجنة الشؤون الاقتصادية والمالية عن ردّ ممثل الحكومة بشأن النقاط المطروحة، موضحًا أن الوزير شدّد على أن السوق السوداء للعملة الصعبة متوارثة عن إجراءات الانفتاح الاقتصادي التي شهدتها الجزائر سنوات التسعينيات وما نجم عنها من تجاوزات، وسيتم العمل على القضاء عليها بشكل تدريجي عبر فتح **مكاتب صرف**، ثم إضعاف هذه السوق قبل إنهائها بشكل تام في مراحل لاحقة، كما شدّد على أن عملية إعداد النص التشريعي الجديد الخاص بالنقد والمصارف استتفز 3 سنوات من العمل، بمشاركة كافة الأطراف ذوي الاختصاص لاسيما إطارات بنك الجزائر والمتخصصين في الصيرفة الإسلامية، بما يجعله نص نابعا عن حقائق اجتماعية وثقافية للبلاد



## عرض مشروع القانون النقدي والمصرفي بمجلس الأمة.. وزير المالية : مكاتب لصرف العملة بالولايات ودينار رقمي قريبا

صلاحيات جديدة لبنك الجزائر ومجلس النقد والقرض والمؤسسات المالية التكيّف مع مقتضيات الإصلاح ومواكبة المنظومة الاقتصادية العالمية دراسة لمراجعة المنحة السياحية وفرعان بنكيان جزائريان بفرنسا وموريتانيا 11000 مليار دينار قروض منحها البنك العمومية حتى نهاية 2022

كشف وزير المالية، لعزیز فايد، أمس، عن فتح البنك الجزائري الخارجي، فرعا له في فرنسا، نهاية شهر جويلية القادم في انتظار فتح أربعة بنوك عمومية بالشاركة فروع لها بالعاصمة الموريتانية نواكشوط في الفترة نفسها.

قال الوزير خلال جلسة بمجلس الأمة خصّصت للرد على أسئلة أعضاء المجلس حول نصّ القانون النقدي والمصرفي، إن "بنك الجزائر الخارجي سيفتح فرعا له بفرنسا في نفس الوقت الذي ستفتح فيه أربعة بنوك عمومية أخرى، مصرفين، أحدهما في العاصمة السنغالية، دكار بينما سيفتح الفرع الآخر بالعاصمة الموريتانية، نواكشوط".

وأكد فايد أن فتح بنوك جزائرية في الخارج لا سيما في فرنسا و بلدان إفريقية يكتسي "طابعا استراتيجيا للدولة الجزائرية على الصعيدين السياسي والاقتصادي حيث تم إدراج هذا الانتشار ضمن برنامج عمل الحكومة".

يذكر أن "البنك الجزائري - السنغالي"، المتكوّن من 4 مساهمين بقيادة البنك الوطني الجزائري "بنسبة 40 من المائة" والقرض الشعبي الجزائري وبنك الجزائر الخارجي وبنك الفلاحة والتنمية الريفية ب 20% لكل بنك، تحصل شهر أفريل الماضي على الاعتماد من طرف السلطات السنغالية، ليكون أول بنك عمومي جزائري بنسبة 100% يحصل على الاعتماد في الخارج برأسمال قدره 100 مليون دولار، قبل سبتمبر القادم.

وقال الوزير خلال تطرقه لآفاق تطوير الشبكة المصرفية وفتح وكالات على مستوى الولايات المستحدثة في الجنوب الكبير، والتي أخذت حيزا معتبرا من النقاشات، إن الشبكة المصرفية الوطنية تحصي 1992 وكالة، موضحا أن البنوك اقترحت على بنك الجزائر فتح وكالات بنكية جوارية لا تتطلب استثمارات كبيرة ولا تخضع لنفس شروط الوكالات الأخرى. وأضاف أن عددا من البنوك تملك فروعا بالولايات الجديدة فيما شرعت بنوك أخرى في البحث عن عقارات لفتح فروع لها في أقرب وقت ممكن.

وأكد أن البنوك الناشطة حاليا، خاصة البنوك العمومية، منحت أكثر من 11 ألف مليار دينار كقروض استثمار حتى نهاية 2022 للقطاعين العام والخاص، مضيفا أنه تم تقليص فترة معالجة ملفات طلب القروض إلى شهر واحد كحد أقصى موازاة مع اطلاق مشاريع لرقمنة طلبات القروض المقدمة من طرف المواطنين وإنشاء نظام متابعة عبر الانترنت لهذه الطلبات.

وعن إمكانية رفع قيمة المنحة السياحية مستقبلا، أوضح وزير المالية أن "تحديد مبلغ المنحة من صلاحيات بنك الجزائر بالتشاور مع السلطات المعنية" مقرا بأن "مستوى هذه المنحة يعتبر غير كاف لتلبية احتياجات المسافرين إلى الخارج مشيرا الى أن ذلك "يتطلب دراسة إمكانية إعادة النظر في هذا المستوى، لهذا تجري حاليا دراسة الملف على مستوى بنك الجزائر مع مراعاة التوازنات المالية للدولة".

وأوضح بخصوص فتح مكاتب الصرف، أن "بنك الجزائر بصدد إعداد النصوص التنظيمية لسير مكاتب الصرف والتي ستكون جاهزة فور دخول هذا القانون حيز التطبيق"، مشيرا إلى فتح هذه المكاتب على مستوى المطارات والموانئ والمناطق السياحية عبر الوطن من شأنه "استقطاب العملة الصعبة في ظل مراجعة هامش الربح لهذه المكاتب".

وخلال تطرقه إلى الدينار الرقمي، الذي كرسه نص القانون النقدي والمصرفي، أكد الوزير أن هذه الأداة التي يتم تطويرها والتحكم فيها من قبل البنك المركزي على غرار العملات الورقية ستسمح بإجراء "معاملات آمنة وسريعة". وأضاف أن اعتماد العملات الرقمية للبنك المركزي، تهدف إلى "خفض تكاليف الوساطة وتعزيز الأمن التجاري وتشجيع الدفع الإلكتروني ومحاربة غسل الأموال والفساد والحفاظ على سيادة الدول من خلال منع العملات المشفرة الخاصة".

كما أشار وزير المالية إلى الإجراءات المتخذة خلال السنوات الأخيرة، الرامية إلى رقمنة قطاع المالية، مؤكدا أنه سيتم إطلاق البوابة العمومية للصفقات العمومية والنظام المعلوماتي لإدارة الجمارك نهاية الشهر القادم. وبالنسبة للنظام المعلوماتي لإدارة الضرائب، أوضح أنه يشمل حاليا 41 مركزا للضرائب فيما شرعت مصالح أملاك الدولة في اطلاق منصة العقار التي تقدم خدمة للمواطن والموثقين وتسمح بتبادل المعلومات مع قطاع الضرائب وقطاعات استراتيجية أخرى.